

*Quinze sports au moins de la liste officielle des sports olympiques
doivent figurer au programme des Jeux olympiques*

Selon les nouvelles règles olympiques, les sports « obligatoires » et « facultatifs » ont été supprimés. Il ne subsiste qu'une seule liste de 21 sports dits « olympiques », dont 15 devront obligatoirement figurer au programme des Jeux Olympiques. Voici cette liste :

Athlétisme
Aviron
Basket-Ball

Hockey sur gazon
Lutte
Natation et Plongeon

Boxe
Canoë
Cyclisme
Escrime
Football
Gymnastique
Haltérophile
Handball

Pentathlon moderne
Sports Equestres
Tir
Tir-à-l'Arc
Volley-Ball
Water-polo
Yachting

Il est stipulé que seuls les sports largement pratiqués dans 25 pays au moins peuvent être inclus au programme des Jeux.

Une décision du Comité International Olympique
AU SUJET DE L'AMATEURISME

A l'occasion de sa session de Sofia, le Comité International Olympique a décidé d'ajouter le texte qui suit dans *ses informations générales* figurant à la fin du livret contenant les règles olympiques. Il ne s'agit donc pas d'une adjonction à la règle N° 26 sur la définition de l'amateur qui, elle, ne subit aucun changement, mais d'une notice d'information permettant une meilleure interprétation de cette règle par les organes responsables. Le voici :

« Ne sont pas admis à prendre part à des compétitions olympiques :

- a) les athlètes ayant été rétribués pour leur participation ou ayant reçu des prix sous forme d'objets facilement convertibles en espèces ou, sans l'autorisation de la Fédération Nationale et avec l'approbation générale de la Fédération Internationale intéressée, des prix excédant 40 dollars en valeur ;
- b) les personnes ayant été rétribuées pour en entraîner d'autres en vue de compétitions officielles ;
- c) les personnes ayant monnayé leur forme athlétique en acceptant des facilités de n'importe quelle nature en retirant un profit commercial dans le but de participer aux Jeux ;
- d) les athlètes qui se feront rembourser leurs frais au-delà du montant réel ;
- e) les athlètes qui ont déclaré vouloir passer au professionnalisme et qui entendent participer aux Jeux dans le but d'en tirer commercialement profit ;
- f) les athlètes qui ont interrompu leur carrière ou leur emploi d'une façon continue pour leur entraînement ou pour des compétitions sportives aussi bien chez eux qu'à l'étranger. »

